

## Projet professionnel personnel

Par **mariondu66**, le **04/03/2019** à **17:10**

Bonjour,

Je suis en licence 1 de droit et dans le cadre de mon cours de PPP (Projet professionnelle Personnel), je dois effectuer une interview d'un avocat ou d'une avocate. Le problème c'est que je n'ose pas démarché les cabinets à cause de ma timidité. Alors je voudrais savoir si un avocat ou une avocate aurait la gentillesse et surtout la patience de répondre a mes questions sur le métier.

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/03/2019** à **06:45**

Bonjour

Il n'y a qu'un seul avocat parmi les membres du Staff et compte tenu de son métier il n'a pas la possibilité d'intervenir tous les jours sur le forum.

En revanche, si vous voulez interviewé un doctorant chargé de TD je suis votre homme [smile3]

Il va falloir essayer de vaincre votre timidité. A ma connaissance, un avocat n'a jamais mangé d'étudiant(e) en droit.

A l'inverse, de nombreux étudiant(es) ont déjà mangés des avocats [smile4]

Plus sérieusement, il faut vraiment travailler sur votre timidité. Avez-vous essayé de vous inscrire dans un club de théâtre. Il paraît que c'est radical.

Il y a aussi l'expression corporelle qui marche plutôt bien.

Par **Lorella**, le **05/03/2019** à **10:37**

Une piste à étudier : aller dans les tribunaux pour les rencontrer à la sortie des audiences.

Par **Leolio**, le **05/03/2019** à **12:05**

Bonjour, une autre piste serait aussi de voir dans votre établissement s'il n'y a pas de chargés de TD qui ont la qualité d'avocat. C'est fréquent, et en général ils sont assez sympa.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/03/2019** à **07:37**

Bonjour

@Lorella : Déjà qu'elle n'ose pas téléphoner, un contact direct serait encore plus difficile. Sans compter, qu'elle pourra tomber sur un(e) avocat(e) pressé(e) et/ou qui n'appréciera pas d'être sollicité(e) de cette manière.

@Leolio : C'est plus les professeurs de CM qui pourront être également avocat. Toutefois dans ma fac, lors de l'APP (atelier projet professionnel) on nous imposait de rencontrer un professionnel qui n'était pas professeur de notre fac ou membre de sa famille. L'objectif était de profiter du cours pour faire une vraie rencontre. Je ne sais pas si les consignes sont les mêmes dans la fac de Marion.

D'ailleurs ce serait bien d'avoir un retour de sa part. Au moins pour savoir s'il a bien vu nos messages.

Par **MorganM**, le **06/03/2019** à **09:07**

Sinon, peut être que vous pouvez poser vos questions ici et nous tenterons d'y répondre !

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/03/2019** à **09:49**

Ce n'est pas une bonne idée car l'objectif de ce cours est de rencontrer un professionnel pour lui poser des questions sur son métier.

Certains d'entre nous ont peut-être déjà fait des stages mais cela ne permet pas d'avoir le recul nécessaire pour pouvoir répondre à toutes les questions. Certaines facs imposent d'ailleurs de rencontrer un professionnel ayant au moins trois années d'exercice.

Le seul membre qui pourrait légitimement le faire est antmar. Toutefois, il est fort probable que Marion devra fournir une attestation avec le tampon du professionnel. Elle n'a pas d'autres choix que de rencontrer physiquement un avocat.

Pour cela, il faut qu'elle puisse surmonter sa timidité et contacter des cabinets.

Le pire qu'il puisse lui arriver et d'essuyer des refus.

Mais elle finira bien par trouver un avocat qui prendra un peu de son temps et qui acceptera de jouer le jeu.

De manière générale, il faut que Marion trouve le moyen de surmonter sa timidité d'autant plus si elle se destine au métier d'avocat. Il arrive que ça se débloque tout seul. Mais de nombreuses personnes arrivent à vaincre leur timidité en passant par des clubs de théâtre ou en pratiquant l'expression corporelle ou encore en participant à un concours d'éloquence.

Par **MorganM**, le **06/03/2019** à **11:23**

Effectivement, je n'avais pas bien lu le sujet ou plutôt je l'ai lu trop rapidement (je croyais que l'auteur recherchait des informations à titre purement personnel... et non dans le cadre d'un cours de l'université). Effectivement dans ce cas l'objectif du cours est de prendre soi-même attache avec un professionnel pour établir un vrai contact (et apprendre à rechercher des informations par son propre moyen).

La formation universitaire en droit est déjà suffisamment théorique, il est pourtant absolument indispensable d'avoir un regard sur la pratique, ce qui passe bien souvent par des initiatives personnelles s'agissant tant de la recherche de stages que de prises de contact avec le milieu professionnel.

Si vous n'osez pas vous présenter physiquement en cabinet, tentez de les joindre téléphoniquement (ou par courriel). Dans votre formation, vous serez amené à réaliser des stages et vous ne pourrez pas y échapper au prétexte de votre timidité. Cette démarche demandée en L1 constitue déjà un premier pas. Bon courage

Par **mariondu66**, le **07/03/2019** à **19:02**

si l'avocat ou un autre professionnel qu'on doit interviewé fait parti de notre famille ou si un proche de quelqu'un qu'on connait, ma fac s'en fout , ils veulent juste une interview.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2019** à **10:05**

Bonjour

D'accord. Mais quoiqu'il en soit vous allez bien devoir rencontrer quelqu'un et pour cela il faut faire le premier contact.